

DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

¤ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;

¤ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

- → Le VENDREDI 05 DECEMBRE 2025 (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 30 NOVEMBRE 2025 y compris les matchs arrêtés
- → Le VENDREDI 12 DECEMBRE 2025 (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 7 DECEMBRE 2025 y compris les matchs arrêtés
- → Le VENDREDI 19 DECEMBRE 2025 (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 14 DECEMBRE 2025 y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission Jean Marie HUYS.

Parution du mardi 25 novembre 2025